



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Épinal le 13 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 lauréats de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » dans le département des Vosges

Le plan gouvernemental « vélo et mobilités actives » a pour ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise à tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %.

Les six appels à projets lancés entre 2019 et 2023 ont connu un franc succès avec 1 230 projets lauréats pour un total de 465 millions d'euros de subventions. 727 territoires ont ainsi pu bénéficier d'un soutien à la réalisation de projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires.

Tous les territoires de France métropolitaine et d'outre-mer sont concernés. Qu'ils soient situés en milieu urbain dense ou bien en zone rurale, les projets lauréats contribuent à faciliter les déplacements à vélo pour les trajets du quotidien. À titre d'exemple, sur les 1 230 projets lauréats aux cinq premières éditions, 853 sont situés en zones peu denses et 56 en outre-mer.

Globalement depuis 2017, 20 000 km de pistes cyclables et voies vertes ont été ouvertes en France (+ 50%) et la fréquentation des itinéraires vélos a augmenté de 31% par rapport à 2019.

Depuis son lancement, les collectivités du Grand Est se distinguent par de nombreux projets lauréats. Sur les 6 appels à projets, 113 projets ont été retenus. Ils bénéficient du soutien du fonds mobilités actives à hauteur de 46,8 millions d'euros de subvention pour accompagner 270 millions d'euros de travaux.

En novembre 2023, 4 projets vosgiens sont lauréats de la 6^{ème} édition de l'appel à projets :

- le projet de la liaison douce Contrexéville - Vittel porté par la communauté de communes Terres d'Eau)
- la création d'une voie verte sur le territoire de la communauté de communes de la région de Rambervillers
- l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Saint-Nabord Centre et Remiremont porté par la commune de Saint Nabord :
- la création d'une piste cyclable autour du lac de Longemer porté par le Département des Vosges.

La préfète des Vosges salue le dynamisme des collectivités territoriales vosgiennes dans le développement du vélo comme mode de transport à part entière.

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr



88026 ÉPINAL Cedex